

que les universités du Québec doivent demeurer entièrement sous le "contrôle" de leur gouvernement provincial.

Subitement, il a vu la lumière. Et ce nouveau saint Paul en culottes de scout s'est senti animé de la foi autonomiste. Il a même, paraît-il, décidé de convertir les citoyens du pays tout entier à la doctrine constitutionnelle du gouvernement de Québec.

Peut-être dans le but de donner raison au Moïse de Port-Arthur a-t-il acquis, s'ajoutant à tant d'autres, un nouveau complexe de supériorité, celui de vouloir imposer ses vues du Québec au reste du Canada!

Mais, monsieur l'Orateur, lorsqu'il était député à Ottawa, lorsqu'il était ministre fédéral dans le cabinet St-Laurent, pourquoi l'honorable Jean Lesage,—quel nom prétentieux attribué à un tel saltimbanque,—pourquoi l'honorable Jean Lesage n'a-t-il pas fait preuve de tant de zèle à défendre les positions du Québec? S'il est prêt à affirmer aujourd'hui que MM. Duplessis et Sauvé n'auraient pas accepté un tel compromis...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre!

M. Johnson: ... pourquoi, alors qu'il siégeait en cette enceinte...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Puis-je demander à l'honorable député de Chambly-Rouville de ne pas trop s'éloigner du principe du bill actuellement à l'étude? Je comprends que l'on peut discuter les opinions de quelqu'un qui n'est pas dans cette enceinte, relativement au bill à l'étude, mais je ne crois pas que l'on puisse s'éloigner du sujet autant qu'il le fait depuis quelques minutes.

Une voix: Laissez-le faire, il va bien.

M. Pigeon: Il est après couler M. Lesage, il est après le finir.

M. Johnson: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm (M. Pigeon) dire que j'étais en train de couler M. Lesage. Je crois que cette remarque est superflue, parce que j'ai l'impression que M. Lesage est déjà coulé.

Et, monsieur l'Orateur, puisque vous prétendez, étant donné votre grand esprit de justice envers l'opposition libérale, que je m'éloigne du bill à l'étude, me serait-il permis de vous demander si le fait de faire allusion à l'opinion de l'honorable Lesage constitue une infraction au Règlement et indique que je m'éloigne du sujet actuellement à l'étude? Je ne crois pas m'éloigner du sujet de l'aide fédérale aux universités en ce faisant, car nous en sommes au débat précédant la deuxième lecture, et nous étudions le principe du bill.

D'ailleurs, monsieur l'Orateur, M. Lesage n'étant pas trop connu dans le Québec, je

[M. Johnson.]

croyais pouvoir le décrire, afin que les gens situent bien de qui j'entendais parler.

M. l'Orateur suppléant: Je crois avoir clairement indiqué à l'honorable député ce qui me paraîtrait pertinent, soit la discussion des opinions exprimées sur le bill actuellement à l'étude; je ne crois pas qu'il y ait lieu d'aller plus loin que cela et de discuter des opinions sur d'autres sujets ou des attitudes sur d'autres questions.

M. Johnson: Monsieur l'Orateur...

Une voix: Il est tout perdu, maintenant.

M. Johnson: Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que si je citais quelques opinions exprimées par M. Lesage relativement à l'aide fédérale aux universités, je me trouverais à respecter le principe du bill.

J'en étais à dire que M. Lesage a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que MM. Duplessis et Sauvé n'auraient pas accepté un tel compromis.

Conséquemment, je demanderais à M. Lesage,—et je le demande aussi à mes amis libéraux d'en face,—pourquoi, alors qu'il siégeait à la Chambre, il ne proclamait pas à la face de tout le pays que M. Duplessis avait raison de ne pas céder sur cette question de subventions aux universités?

S'il est prêt à admettre aujourd'hui que l'aide fédérale aux universités est inconstitutionnelle, je lui demanderais de renier ses affirmations passées et de renier le député de Papineau (M. Meunier) qui, dans cette enceinte le 26 avril dernier, a reproché à M. Duplessis de n'avoir pas discuté de compromis avec le gouvernement St-Laurent.

Incidemment, le député de Papineau, qui est avocat, conseillerait-il à l'une de ses clientes, victimes de tentative de viol, d'aller discuter d'un compromis avec son agresseur?

Monsieur l'Orateur, si M. Lesage est sincère, pourquoi ne renie-t-il pas ses déclarations en faveur de l'aide fédérale aux universités? Par exemple, serait-il prêt à renier ce qu'il disait aux étudiants de McGill, le 12 janvier 1959, ainsi que l'atteste le journal *Le Devoir* du 13 janvier 1959:

J'étais, comme vous le savez, membre du Gouvernement qui a établi les octrois aux universités. Vous pouvez donc en déduire mon opinion personnelle.

Si M. Lesage est sincère, quand va-t-il démentir la déclaration du député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Paul Earl, qui déclarait à la législature provinciale le 24 février 1959, ce qui suit:

Nous devrions accepter les octrois du fédéral.

Si M. Lesage est sincère, quand va-t-il renier le discours qu'il a prononcé à la Chambre des communes en 1954, puisqu'il se déclare prêt à défendre la cause de l'autonomie provinciale du Québec?